

البنك المركزي التونسي

Banque Centrale  
de Tunisie



Central Bank  
of Tunisia

---

# Etats financiers de l'année 2024 et rapport des commissaires aux comptes

---

Mars 2025

**ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

# BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Exprimé en dinar tunisien)

Actif	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Encaisse-or	1	1 110 679 901	843 502 496
Souscriptions aux organismes internationaux	2	2 371 793	2 371 793
Position de réserve au FMI	3	504 295 328	498 870 400
Avoirs et placements en DTS	4	130 102 413	37 695 727
Avoirs en devises	5	27 383 765 871	26 436 489 230
Concours aux banques liés aux opérations de politique monétaire	6	8 150 000 000	7 255 000 000
Titres achetés dans le cadre des opérations d'open market	7	5 825 251 603	8 385 071 509
Avance à l'Etat relative aux souscriptions aux Fonds Monétaires	8	2 385 030 664	2 359 991 298
Facilités accordées à l'Etat	9	7 600 000 000	1 400 000 000
Portefeuille-titres de participation	10	265 423 293	252 479 654
Immobilisations	11	171 953 217	179 162 086
Débiteurs divers	12	62 348 791	55 568 461
Comptes d'ordre et à régulariser	13	836 508 893	749 409 421
<b><u>Total de l'Actif</u></b>		<b><u>54 427 731 767</u></b>	<b><u>48 455 612 075</u></b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

# BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Exprimé en dinar tunisien)

Passif et Capitaux Propres	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Passif</b>			
Billets et monnaies en circulation	14	22 594 681 599	20 842 216 162
Comptes courants des banques et des établissements financiers		1 561 429 746	737 488 911
Compte Central du Gouvernement	15	1 882 367 671	433 137 171
Comptes spéciaux du Gouvernement	16	2 112 560 636	2 034 617 017
Allocations de droits de tirage spéciaux	17	1 135 524 122	1 119 828 877
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	18	1 758 347 126	1 740 588 137
Engagements envers les banques liés aux opérations de politique monétaire	19	871 000 000	392 000 000
Engagements en devises envers les I.A.T	20	10 273 629 536	9 380 526 017
Comptes étrangers en devises	21	52 190 043	28 665 670
Autres engagements en devises	22	3 578 240 000	4 011 790 000
Valeurs en cours de recouvrement	23	4 733 663	5 323 935
Ecarts de conversion et de réévaluation	24	4 540 748 516	3 994 257 780
Créditeurs divers	25	160 733 996	198 735 735
Comptes d'ordre et à régulariser	26	969 533 065	911 684 929
<b>Total du Passif</b>		<b>51 495 719 719</b>	<b>45 830 860 341</b>
<b>Capitaux propres</b>	27		
Capital		6 000 000	6 000 000
Réserves		1 562 532 220	1 145 989 627
Autres capitaux propres		133 278	-
<b>Total des Capitaux Propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>1 568 665 498</b>	<b>1 151 989 627</b>
Résultat de l'exercice		1 363 346 550	1 472 762 107
<b>Total des Capitaux Propres avant affectation</b>		<b>2 932 012 048</b>	<b>2 624 751 734</b>
<b>Total du Passif et des Capitaux Propres</b>		<b>54 427 731 767</b>	<b>48 455 612 075</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

# BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
	28		
<b>Engagements et garanties donnés</b>		<b>20 418 765 058</b>	<b>24 919 500 699</b>
<b>Engagements donnés dans le cadre d'emprunts extérieurs</b>		<b>17 943 470 168</b>	<b>22 736 895 345</b>
Emprunts obligataires		8 884 077 318	13 534 118 944
Autres emprunts extérieurs		9 059 392 850	9 202 776 401
<b>Engagements donnés sur allocations DTS</b>		<b>2 175 294 890</b>	<b>2 145 227 904</b>
<b>Engagements donnés sur opérations de refinancement</b>		-	<b>37 377 450</b>
Devises à livrer sur opérations de swaps de change		-	37 377 450
<b>Engagements donnés sur opérations de facilités</b>		<b>300 000 000</b>	-
<b>Engagements et garanties reçus</b>		<b>8 265 259 597</b>	<b>7 328 764 958</b>
<b>Engagements reçus sur opérations de refinancement</b>		-	<b>37 480 943</b>
Dinars à recevoir sur opérations de swaps de change		-	37 095 300
Reports sur opérations de swaps de change		-	385 643
<b>Garanties reçues en couverture des opérations de refinancement</b>		<b>8 238 821 706</b>	<b>7 268 411 879</b>
Créances courantes		5 158 810 692	3 958 237 043
Bons du Trésor assimilables		3 080 011 014	3 310 174 836
<b>Autres engagements reçus</b>		<b>26 437 891</b>	<b>22 872 136</b>
Cautions provisoires reçues		1 212 875	1 326 169
Cautions définitives reçues		25 225 016	21 545 966
<b>Autres engagements</b>		<b>1 477 730</b>	<b>1 463 526</b>
Billets de banque confisqués et consignés à la BCT		1 477 730	1 463 526

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

# BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

## ETAT DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits</b>			
Produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire	29	1 277 862 535	1 247 556 440
Intérêts sur placements à terme en devises	30	489 035 136	491 203 399
Autres produits sur opérations en devises	31	529 803 108	447 718 055
Produits sur opérations avec les organismes internationaux	32	22 217 399	23 000 304
Intérêts perçus sur les comptes des banques et des établissements financiers		724 772	873 774
Produits divers	33	111 437 544	91 618 988
Reprise de provisions pour risques et charges		8 485 958	10 334 959
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de participation		2 486 269	-
<b>Total des produits</b>		<b><u>2 442 052 721</u></b>	<b><u>2 312 305 919</u></b>
<b>Charges</b>			
Charges des opérations d'intervention sur le marché monétaire	34	53 778 562	10 992 077
Intérêts payés sur opérations en devises	35	570 150 408	465 743 412
Autres charges sur opérations en devises	36	61 800 703	44 646 184
Charges sur opérations avec les organismes internationaux	37	130 213 740	120 420 093
Charges diverses		594 588	597 916
Charges de personnel	38	152 687 486	137 724 108
Charges générales d'exploitation	39	32 926 469	32 369 660
Charges de fabrication des billets et monnaies	40	9 316 000	3 899 264
Dotations aux amortissements des immobilisations		22 657 950	14 568 485
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation		-	26 023
Dotations aux provisions pour risques et charges	41	44 580 265	8 556 590
<b>Total des charges</b>		<b><u>1 078 706 171</u></b>	<b><u>839 543 812</u></b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>1 363 346 550</u></b>	<b><u>1 472 762 107</u></b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

# Notes aux Etats Financiers de la Banque Centrale de Tunisie

## Arrêtés au 31 décembre 2024

### I - Cadre juridique et référentiel comptable

Les états financiers de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) sont élaborés en conformité avec les dispositions de la loi n°2016-35 du 25 avril 2016 portant fixation du statut de la Banque Centrale de Tunisie, d'une part, et le Système Comptable Tunisien, tout en tenant compte des spécificités de l'activité de la BCT, d'autre part.

Les états financiers de la BCT comprennent :

- le bilan,
- l'état des engagements hors bilan,
- l'état de résultat, et
- les notes aux états financiers.

### II - Principes comptables et règles d'évaluation

#### 1) *Encaisse-or*

Les avoirs en or de la BCT sont constitués de lingots et de pièces commémoratives. Les avoirs sous forme de lingots sont réévalués le dernier jour ouvrable de chaque mois au cours du marché en utilisant le fixing de Londres du matin. La plus-value latente résultant de cette réévaluation est constatée au passif du bilan dans un compte d'écarts de réévaluation. Elle ne peut en aucun cas être constatée dans les résultats de la Banque. La moins-value latente est constatée au débit du compte précité.

A la clôture de l'exercice comptable, le solde débiteur éventuel du compte sus-indiqué est constaté comme charge de l'exercice.

Les avoirs en or sous forme de pièces commémoratives sont évalués au cours officiel établi à 0,6498475 dinar pour un gramme d'or fin; cours en application depuis le 19 août 1986, en vertu du décret n° 86-785 du 18 août 1986.

#### 2) *Actifs et passifs en devises*

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dinar, à la date d'arrêté, aux «*taux de référence comptable*» qui représentent les cours moyens ( $[\text{cours achat} + \text{cours vente}] / 2$ ) fixés par la BCT le jour même de l'arrêté.

Les pertes et les gains latents, résultant des réévaluations quotidiennes, sont

comptabilisés dans le compte « *écarts de conversion* ». Seules les pertes latentes nettes sont constatées, en fin d'exercice, dans le résultat.

Les « *taux de référence comptable* » des principales devises se présentent, en fin d'exercice, comme suit :

	2024	2023
Euro	3,32350000	3,39795000
Dollar des Etats Unis	3,19415000	3,06920000
Livre Sterling	4,00820000	3,91385000
Franc Suisse	3,53535500	3,64756500
Dollar canadien	2,22190000	2,31885000
Dirham des Emirats Arabes Unis	0,86962500	0,83567500
Riyal Saoudien	0,85019500	0,81844000
Yen Japonais	0,02045660	0,02171765
Droits de Tirage Spéciaux	4,16284800	4,10530900

### 3) *Prise en compte des produits et des charges*

3.1 La constatation des produits et des charges obéit à la convention de la périodicité et à celle de rattachement des charges aux produits. Ainsi, lorsque des produits sont comptabilisés au cours d'un exercice, toutes les charges ayant concouru à la réalisation de ces produits sont déterminées et rattachées à ce même exercice.

3.2 Les produits et les charges découlant des opérations en monnaies étrangères sont convertis en dinar aux taux de change en vigueur le jour de leur réalisation.

3.3 A la clôture de l'exercice, le solde du compte « *écarts de conversion* » est traité, selon le cas, comme suit :

- **Si le solde est débiteur** : le montant total du solde est comptabilisé comme charge de l'exercice ;
- **Si le solde est créditeur** : le montant total du solde, représentatif de gains non réalisés, demeure constaté dans le compte « *écarts de conversion* ».

3.4 Sont constatées en résultat, comme gains ou pertes de change réalisés, les différences qui se dégagent entre les taux de change en vigueur le jour des transactions et les taux de référence comptable fixés le dernier jour ouvrable du mois précédant celui où ont eu lieu lesdites transactions.

### 4) *Immobilisations*

La comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, s'effectue par l'application de la règle du « *coût historique* ».

A l'exception des terrains et des œuvres d'art, les immobilisations sont amortissables d'une manière linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation et ce, par l'application des taux usuels pour chaque catégorie de bien immobilisé. Pour certains équipements spécifiques à la BCT tels que les équipements de la caisse, la durée de vie et le taux d'amortissement appliqués sont déterminés par référence à l'expérience de leurs utilisateurs.

Les immobilisations corporelles sont composées, notamment, des terrains, des constructions, des équipements techniques, du matériel informatique, des équipements de la caisse, du matériel de transport et des équipements de bureau.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des logiciels informatiques.

Les délais d'amortissement retenus, selon la nature de chaque immobilisation, sont les suivants :

Immobilisations	Durées
Logiciels	3 ans
Constructions	Entre 10 et 20 ans
Matériels et mobiliers de bureau	Entre 3 et 10 ans
Matériels de transport	Entre 5 et 7ans
Matériels informatiques	3 ans
Matériels de reprographie	3 ans
Equipements de caisse	Entre 5 et 10 ans
Agencements et Aménagements	Entre 3 et 20 ans
Installations techniques	Entre 3 et 10 ans
Matériels et équipements techniques	Entre 3 et 10 ans

### 5) Titres en devises

Les titres acquis dans le cadre de la gestion des réserves de change sont classés, dès leur acquisition, en fonction de l'intention de leur détention, dans l'une des catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement ou titres d'investissement.

**Le portefeuille-titres de transaction** : est composé de titres acquis avec l'intention, dès l'origine, de les revendre à brève échéance c'est à dire dans un délai ne dépassant pas trois mois et dont le marché de négociation est jugé liquide. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, le cas échéant, coupons courus inclus. Les plus ou moins-values découlant de l'évaluation à chaque date d'arrêté des comptes au prix de marché sont comptabilisées en résultat.

**Le portefeuille-titres d'investissement** : Les titres d'investissement sont des titres acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leurs échéances. Ils sont inscrits

au bilan selon les règles suivantes :

- ✓ Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- ✓ Les différences dégagées entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (décote ou prime) sont amorties d'une manière linéaire sur la durée de vie résiduelle des titres,
- ✓ Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- ✓ Les moins-values latentes ne sont constatées que s'il existe un risque probable de défaillance de l'émetteur ou lorsqu'il existe une forte probabilité que la Banque ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance.

**Le portefeuille-titres de placement** : est composé des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois à l'exception des titres que la Banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition des titres d'investissement. Leur comptabilisation suit les règles suivantes :

- ✓ Ils sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition,
- ✓ Les différences dégagées entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (décote ou prime) sont amorties d'une manière linéaire sur la durée de vie résiduelle des titres,
- ✓ Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché de ces titres, font l'objet de provisions pour dépréciation de titres. Cependant, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## **6) Titres en dinar**

Les titres en dinar achetés dans le cadre des opérations d'open market, sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres donnent lieu à la constatation d'une provision pour dépréciation de titres. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

## **7) Portefeuille-titres de participation**

Le portefeuille-titres de participation de la BCT est composé des actions qu'elle a souscrites dans le cadre de l'article 36 de ses statuts et qui représentent les parts lui revenant dans le capital de certains organismes et entreprises non-résidents ainsi que des entreprises résidentes ayant pour objet la gestion de services bancaires communs. Ces actions sont comptabilisées au prix de leur acquisition .

Les titres non entièrement libérés sont comptabilisés à leur valeur totale (soit le prix d'acquisition ou de souscription), y compris le reliquat restant à libérer. Toutefois, ces titres figurent au bilan pour la partie nette, la partie non libérée est mentionnée dans les notes aux états financiers.

Les actions attribuées gratuitement et n'ayant pas donné lieu à un flux financier, ne sont pas comptabilisées.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation du portefeuille à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

## **8) Opérations avec le Fonds Monétaire International et le Fonds Monétaire Arabe**

### **8-1 Opérations avec le FMI**

#### **8-1-1 Les souscriptions**

Les souscriptions afférentes à la quote-part régulièrement approuvée par l'Etat Tunisien au capital du FMI, tant pour la partie payable en devises que pour la partie payable en dinar tunisien, sont effectuées par la BCT, en sa qualité d'agent financier de l'Etat, au moyen d'une avance au Trésor en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque Centrale de Tunisie d'une part et le Fonds Monétaire International et le Fonds Monétaire Arabe d'autre part. Ainsi, ces souscriptions apparaissent à l'actif du bilan de la BCT en tant qu'avance à l'Etat. Son montant est égal à la contrevaletur en dinars du montant de la souscription exprimé en Droits de Tirage Spéciaux.

Du côté du passif, la partie de la quote-part souscrite en dinars est constatée au crédit du compte n°1 du FMI. Elle fait l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change du DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le FMI le 30 avril de chaque année. En cas de dépréciation du dinar par rapport au DTS, cette opération de réajustement se traduit par une augmentation du solde créditeur du compte n°1 du FMI, du côté du passif, et par une augmentation de l'Avance à l'Etat, du côté de l'actif. Des opérations de sens inverses sont enregistrées en cas d'appréciation du dinar.

Quant à la partie de la quote-part souscrite en devises, elle apparait également sous la rubrique de l'actif « Position de réserve au FMI », en sus de la rubrique « Avance à l'Etat » comme ci-dessus indiqué, et ce, pour mettre en exergue cette rubrique en tant que composante des réserves internationales. A cet effet, un compte de contrepartie, logeant le même montant, est prévu au passif du bilan parmi les comptes d'ordre.

Comptabilisée en dinar tunisien, la position de réserve fait l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change du DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le FMI le 30 avril de chaque année. La plus-value latente qui en résulte est constatée au passif du bilan dans un compte d'écarts de réévaluation et ce, en application des dispositions de l'alinéa 5 de l'article 78 de la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016 portant fixation du statut de la BCT.

### 8-1-2 Les facilités de crédit

Les facilités de crédit contractées auprès du FMI sont enregistrées sur les livres de la BCT au bilan ou en hors bilan selon que ces facilités sont destinées à la BCT comme aide à la balance des paiements ou au Gouvernement Tunisien comme appui budgétaire.

- Les facilités accordées à la BCT

Les engagements afférents à ces facilités sont constatés au passif du bilan de la BCT dans le compte n°1 du FMI pour leur contrevaletur en dinars tunisiens et ce, par l'application du cours DTS/TND fixé par le FMI le 30 avril de chaque année.

L'encours de ces engagements est réévalué annuellement par l'application du nouveau cours ci-dessus mentionné.

La plus-value latente qui en résulte est constatée, dans le même compte d'écart de réévaluation qui enregistre la plus-value latente découlant de la réévaluation de la position de réserve au FMI.

- Les facilités accordées au Gouvernement Tunisien

Les engagements afférents à ces facilités sont constatés en hors bilan dans un compte titres au nom du FMI pour leur contrevaletur en dinars tunisiens et ce, par l'application du cours DTS/TND fixé par le FMI le 30 avril de chaque année.

L'encours de ces engagements est réévalué annuellement par l'application du nouveau cours ci-dessus mentionné.

Cette réévaluation n'impacte ni le bilan, ni le compte du résultat de la BCT.

### 8-1-3 Les allocations de droits de tirage spéciaux

Les engagements afférents aux allocations de droits de tirage spéciaux du FMI accordées à la Tunisie, sont enregistrés sur les livres de la BCT comme suit :

- au niveau du passif, si l'allocation est accordée à la BCT ;
- en hors bilan, si l'allocation est concédée au Gouvernement Tunisien.

### 8-1-4 Constatation des intérêts, commissions et rémunérations afférents aux opérations et transactions avec le FMI

Tous les intérêts, commissions et rémunérations afférents aux opérations et transactions avec le FMI sont enregistrés, selon le cas, comme charge ou produit et impactent, de ce fait, le résultat d'exploitation de la BCT et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque

Centrale de Tunisie d'une part et le Fonds Monétaire International et le Fonds Monétaire Arabe d'autre part. Les intérêts, les commissions et les rémunérations relatifs aux facilités de crédit destinées à l'appui budgétaire de l'Etat et des allocations de droits de tirage spéciaux concédées au Gouvernement Tunisien font l'objet de récupération auprès du Trésor et n'impactent pas, de ce fait, le résultat d'exploitation de la BCT.

## **8-2 Opérations avec le FMA**

### **8-2-1 Les souscriptions**

Les souscriptions afférentes à la quote-part régulièrement approuvée par l'Etat Tunisien au capital du FMA, tant pour la partie payable en devises que pour la partie payable en dinar tunisien, sont effectuées par la BCT, en sa qualité d'agent financier de l'Etat, au moyen d'une avance au Trésor. Ainsi, ces souscriptions apparaissent à l'actif du bilan de la BCT en tant qu'avance à l'Etat. Son montant est égal à la contrevaletur en dinars du montant de la souscription exprimé en Dinars Arabes de Compte (DAC)<sup>1</sup>.

Du côté du passif, la partie de la quote-part souscrite en dinars est constatée au crédit du compte du FMA ouvert en dinars sur les livres de la BCT. Elle fait l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change du DAC par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours DTS fixés par le FMI à la fin du mois de décembre de chaque année.

En cas de dépréciation du dinar par rapport au DTS, cette opération de réajustement se traduit par une augmentation du solde créditeur du compte en dinars du FMA, du côté du passif, et par une augmentation de l'Avance à l'Etat, du côté de l'actif. Des opérations de sens inverses sont enregistrées en cas d'appréciation du dinar.

En outre, et afin de refléter la valeur réelle de l'avance à l'Etat au titre de la souscription au capital du FMA comme le prévoient les dispositions de l'article 2 de la loi n°77-71 susvisée, la partie souscrite en devises est réévaluée au cours DTS/TND fixé par le FMI à la fin du mois de décembre. Cette opération de réajustement se traduit par une augmentation de l'Avance à l'Etat, du côté de l'actif, et la constatation d'une plus-value latente dans un compte de réévaluation, du côté du passif, et ce, en cas de dépréciation du dinar par rapport au DTS. Des opérations de sens inverses sont enregistrées en cas d'appréciation du dinar.

### **8-2-2 Les facilités de crédit**

Les facilités de crédit contractées par la BCT auprès du FMA sont enregistrées sur les livres de la Banque au passif de son bilan.

---

<sup>1</sup>1 DAC= 3DTS

En ce qui concerne les facilités de crédit contractées par le Gouvernement Tunisien, seuls les flux financiers découlant des tirages, des règlements des intérêts et des commissions, et des remboursements des échéances en principal, sont constatés sur les livres de la BCT. Aucun engagement à ce titre n'est constaté par la BCT, ni au bilan, ni en hors bilan.

### **8-2-3 Constatation des intérêts et commissions afférents aux opérations et transactions avec le FMA**

A l'exception des facilités de crédit contractées par le Gouvernement Tunisien, tous les intérêts et commissions afférents aux opérations et transactions avec le FMA sont enregistrés comme charge et impactent, de ce fait, le résultat de la BCT et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque Centrale de Tunisie d'une part et le Fonds Monétaire International et le Fonds Monétaire Arabe d'autre part.

### **9) Comptabilisation des emprunts extérieurs pour le compte de l'Etat ou des intermédiaires agréés tunisiens et des allocations de droit de tirage spéciaux concédées au Gouvernement Tunisien**

Sont enregistrés en hors bilan :

- les emprunts obligataires émis par la Banque Centrale de Tunisie pour le compte du Gouvernement Tunisien sur les marchés financiers internationaux,
- les emprunts extérieurs de l'Etat contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale et gérés par la BCT pour le compte de l'Etat tout en signant des engagements envers la partie étrangère (banque ou institution financière étrangère) pour le règlement des échéances y afférentes,
- les tranches des crédits contractés auprès du FMI, destinés à l'appui budgétaire à l'Etat,
- les allocations de droits de tirage spéciaux concédées au Gouvernement Tunisien, et
- les emprunts extérieurs contractés par la BCT et rétrocédés aux intermédiaires agréés tunisiens.

Les engagements de la BCT dans ce cadre traduisent son obligation de mettre à disposition les devises nécessaires pour le règlement des échéances en principal, intérêts et commissions au titre des emprunts sus-indiqués.

### **10) Circulation fiduciaire**

La Banque Centrale exerce, pour le compte de l'Etat, le privilège exclusif d'émettre en Tunisie des billets de banque et des pièces de monnaie.

Le montant des billets et monnaies en circulation, figurant au passif du bilan de la BCT, est obtenu par différence entre le montant des billets et monnaies émis et le montant

des billets et monnaies qui se trouvent dans les caisses de la BCT.

### **11) Facilités accordées à l'Etat**

Les facilités accordées à l'Etat, à titre exceptionnel, dans le but de financer une partie du déficit budgétaire sont comptabilisées et évaluées à la valeur nominale.

### **12) Fiscalité**

La Banque Centrale est soumise au régime fiscal de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, conformément aux dispositions de l'article 72 de ses statuts. Elle est ainsi exonérée de l'impôt sur les sociétés.

### **13) Parties liées**

Sont considérées comme parties liées :

- le Gouverneur,
- le Vice-Gouverneur,
- le Secrétaire Général, et
- les membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration, autres que le Gouverneur et le Vice-Gouverneur, perçoivent des jetons de présence imputés sur le budget de la Banque et dont le montant est fixé par décret gouvernemental sur proposition du Gouverneur.

Le traitement et les avantages du Gouverneur, du Vice-Gouverneur et du Secrétaire Général sont fixés par le Conseil d'Administration. Ils sont à la charge de la Banque.

### **14) Evènements postérieurs à la date de clôture**

Sont considérés comme évènements postérieurs à la date de clôture les évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, et dont l'incidence sur la situation financière ou sur le résultat de l'exercice clôturé ou sur l'exercice en cours, est jugée significative, dans la mesure où leur omission serait de nature à affecter la fiabilité et la pertinence des états financiers. Ces évènements sont traités comme suit :

- Les évènements liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice et qui concernent des éléments complémentaires d'appréciation de la valeur des éléments de l'actif et du passif de la Banque et entraînent une modification des comptes concernés au niveau des états financiers après la clôture de l'exercice.
- Les évènements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice et qui se rapportent à des éléments complémentaires d'appréciation de la valeur des éléments de l'actif et du passif de la Banque tels qu'ils existaient à la date de clôture,

n'engendrent aucun ajustement des comptes de la Banque. Cependant, une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

### III - Explications détaillées des postes des états financiers

#### **Note 1 : Encaisse-or**

Ce poste renferme les avoirs en or de la Banque qui s'élèvent à 6,8 tonnes d'or fin au 31 décembre 2024, se répartissant comme suit :

	2024		2023	
	En grammes	En dinars	En grammes	En dinars
<b>Encaisse-or</b>	<b>6 833 551</b>	<b>1 110 679 901</b>	<b>6 833 551</b>	<b>843 502 496</b>
<b>Lingots</b>	<b>4 135 982</b>	<b>1 108 926 894</b>	<b>4 135 982</b>	<b>841 749 489</b>
* Dans les caisses de la Banque	2 729 950	731 945 860	2 729 950	555 595 736
* En dépôt chez la Banque d'Angleterre	1 406 032	376 981 034	-	-
* Placés à terme	-	-	1 406 032	286 153 753
<b>Pièces commémoratives</b>	<b>2 697 569</b>	<b>1 753 007</b>	<b>2 697 569</b>	<b>1 753 007</b>

Les avoirs en lingots d'or sont évalués au cours du marché à la fin du mois de décembre, en utilisant le fixing de Londres du matin. L'augmentation de 267,2 MDT de ces avoirs est expliquée par l'effet conjugué de la hausse du cours de l'once d'or fin et de l'évolution du cours de change du dollar américain par rapport au dinar.

En effet, le cours de l'once a grimpé de USD 2.062,4 (ou 66,31 USD le gramme d'or fin) à fin décembre 2023 à USD 2.610,9 (ou 83,94 USD le gramme d'or fin) un an plus tard. Parallèlement, le cours du dollar par rapport au dinar est passé de 3,0692 à fin décembre 2023 à 3,19415 à la clôture de l'exercice 2024.

Vu leurs caractéristiques spécifiques, les pièces commémoratives ne font pas l'objet de réévaluation au prix du marché et demeurent valorisées au cours officiel de 0,6498475 dinar pour 1 gramme d'or fin.

#### **Note 2: Souscriptions aux organismes internationaux**

Le montant enregistré au sein de cette rubrique, représente le total des sommes réglées par la BCT au profit de certains organismes financiers internationaux, au titre des quotes-parts souscrites en or ou en devises par la Tunisie au capital desdits organismes et ce, en vertu de lois promulguées en la matière, autorisant la Banque Centrale de Tunisie à enregistrer lesdites quotes-parts à l'actif de son bilan.

La date de la dernière opération effectuée dans ce cadre, remonte à l'année 1969 ; l'Etat a, depuis, pris en charge toutes les opérations de souscriptions, aussi bien en monnaie locale qu'en devises.

Il s'agit des organismes ci-après :

(En dinars)

	2024*	2023*
<b>Souscriptions aux organismes internationaux</b>	<b>2 371 793</b>	<b>2 371 793</b>
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	215 408	215 408
Association Internationale de Développement	87 202	87 202
Société Financière Internationale	76 808	76 808
Banque Africaine de Développement	1 992 375	1 992 375

\* Il s'agit de la contre-valeur en TND, aux cours de change historiques, des montants souscrits en or ou en devises.

### Note 3 : Position de réserve au FMI

Le montant enregistré sous cette rubrique (504,3 MDT)<sup>2</sup>, représente la contre-valeur en dinars de la partie souscrite en devises (121,8 millions de DTS) de la quote-part de la Tunisie au capital du FMI. Elle représente la différence entre le montant total de la quote-part de la Tunisie (545,2 millions de DTS) et les avoirs en dinar du FMI, logés dans son compte n°1 ouvert sur les livres de la BCT, à l'exclusion des avoirs provenant du recours aux crédits du FMI.

Au même titre que les avoirs en devises, la position de réserve au FMI fait partie des réserves internationales de la Tunisie.

La position de réserve au FMI s'analyse comme suit :

	2024		2023	
	En DTS	En dinars	En DTS	En dinars
<b>Position de réserve au FMI</b>	<b>121 779 253</b>	<b>504 295 328</b>	<b>121 779 253</b>	<b>498 870 400</b>
Quota FMI	545 200 000	2 257 706 515	545 200 000	2 233 419 360
Solde global du compte n° 1 du FMI	(423 420 747)	(1 753 411 187)	(423 420 747)	(1 734 548 960)

### Note 4 : Avoirs et placements en DTS

Ce poste regroupe:

- le solde du compte en DTS ouvert au nom de la BCT sur les livres du FMI. A fin décembre 2024, ce solde s'élevait à 28,9 millions de DTS, soit l'équivalent, à cette même date, de 120,3 millions de dinars<sup>3</sup>.
- le montant en DTS représentant la contribution de la BCT au fonds fiduciaire FFRPC<sup>4</sup> administré par le FMI, pour une maturité de dix ans échéant en mars

<sup>2</sup> 1TND= 0,241484 DTS selon la cotation du FMI en vigueur depuis le 30 avril 2024.

<sup>3</sup> 1 DTS=4,162848 TND au 31/12/2024.

<sup>4</sup> Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

2031. Le montant de cette contribution s'élève à 2,4 millions de DTS, soit l'équivalent de 9,8 millions de dinars.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Avoirs et placements en droits de tirage spéciaux</b>	<b>130 102 413</b>	<b>37 695 727</b>	<b>92 406 686</b>
Avoirs en droits de tirage spéciaux	120 271 410	28 000 609	92 270 801
Placements en DTS	9 831 003	9 695 118	135 885

Les opérations enregistrées sur le compte en DTS ouvert au nom de la BCT sur les livres du FMI sont détaillées comme suit :

(En DTS)

	2024	2023
<b>Avoirs en DTS</b>	<b>28 891 617</b>	<b>6 820 585</b>
<b>Solde Initial</b>	<b>6 820 585</b>	<b>36 339 014</b>
Remboursement échéances en principal (crédits FMA)	(51 284 559)	(76 108 122)
Règlement échéances en intérêts (crédits FMI et FMA)	(55 317 985)	(80 316 439)
Rémunérations perçues	5 443 586	5 435 179
Commissions payées	(31 770 010)	(28 529 047)
Acquisition de DTS	155 000 000	150 000 000

### Note 5: Avoirs en devises

Les avoirs en devises se décomposent comme suit :

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Avoirs en devises</b>	<b>27 383 765 871</b>	<b>26 436 489 230</b>	<b>947 276 641</b>
Avoirs en billets de banque étrangers	665 055 977	823 945 806	-158 889 829
Avoirs à vue	3 532 908 092	2 371 476 681	1 161 431 411
Avoirs en chèques étrangers	180 816	223 213	-42 397
Avoirs en dépôts	7 751 865 721	11 058 766 883	-3 306 901 162
Titres	14 669 860 889	11 479 107 491	3 190 753 398
(Provisions)	(2 317 983)	(3 094 894)	776 911
Fonds en devises confiés pour mandat de gestion externe	756 858 758	706 435 280	50 423 478
(Provisions)	(8 421 690)	(16 508 036)	8 086 346
Comptes étrangers en devises débiteurs	17 775 291	16 136 806	1 638 485

Les avoirs en devises ont affiché une augmentation de 947,3 MDT, ou 3,6%, s'établissant à 27.383,8 MDT à la clôture de l'exercice 2024 contre 26.436,5 MDT un an auparavant.

La croissance enregistrée résulte principalement de la poursuite des performances des secteurs générateurs de devises, ayant permis un solde net excédentaire pour les agents économiques, à l'exception du Trésor. Il convient de souligner que l'amélioration des recettes touristiques et le renforcement des transferts des travailleurs à l'étranger ont permis à la Banque Centrale de Tunisie d'acquérir des devises sous forme de billets de banques étrangers pour un montant de 5.653 MDT.

Quant aux principales ressources extérieures qui ont été mobilisées par le Trésor au cours de l'année 2024, elles se présentent comme suit:

- USD 498,7 millions (1.592,8 MDT) relatifs à un prêt accordé par l'AFRICAN EXPORT-IMPORT BANK le 31 décembre 2024 ;
- EUR 150 millions (506,9 MDT) relatifs à un don débloqué par la commission Européenne le 01 mars 2024 ;

Par ailleurs, les principaux remboursements effectués au cours de l'année 2024 au titre du service de la dette extérieure publique ont notamment concerné le règlement du principal et des intérêts des émissions obligataires :

- EUR 897,8 millions (3.029,1 MDT) remboursés le 19/02/2024 au titre de l'emprunt obligataire émis en 2017 ;
- JPY 50,4 milliards (1.049,1 MDT) remboursés le 09/10/2024 au titre de l'emprunt obligataire JBIC émis en 2014 ;

D'autre part, la BCT a procédé en date du 13/05/2024 au remboursement de USD 100 millions au titre du dépôt de Banque d'Algérie.

Il est à souligner qu'au cours de l'année 2024, des remboursements de l'équivalent de 2.146,3 MDT ont été effectués au titre des échéances dues sur les crédits du FMI (programmes de la Facilité Elargie de Crédit et de l'Instrument de Financement Rapide).

### Structure des avoirs en fin d'année

	USD		EUR		GBP		JPY		AUTRES	
	En millions	Part en %	En millions*	Part en %						
31-12-2023	3 684	42,7	3 940	50,6	284	4,2	11 112	0,9	412	1,6
31-12-2024	4 681	54,6	3 244	39,4	261	3,8	7 941	0,6	455	1,6
Variation (en millions)	997		-696		-23		-3 171		43	

\*TND

- **Les avoirs en billets de banque étrangers**

Les avoirs en billets de banque étrangers sont ventilés par devise comme suit :

	2024		2023	
	En devises	En dinars	En devises	En dinars
<b>Avoirs en billets de banque étrangers</b>		<b>665 055 977</b>		<b>823 945 806</b>
EUR	82 440 223	273 990 080	123 566 448	419 872 611
USD	39 738 721	126 931 435	55 476 074	170 267 166
SAR	145 499 232	123 702 720	140 162 170	114 714 326
CHF	8 892 330	31 437 543	8 739 630	31 878 368
Autres		108 994 199		87 213 335

- **Le portefeuille-titres**

- **Ventilation par catégorie de titres**

Le portefeuille-titres est ventilé comme suit :

(En millions de dinars)

	2024	2023	Variations
Titres de transaction	1 336	2 633	-1 297
Titres de placement	11 565	1 215	10 350
Titres d'investissement	1 769	7 631	-5 862
<b>Total</b>	<b>14 670</b>	<b>11 479</b>	<b>3 191</b>

- **Ventilation selon la durée résiduelle des titres**

(En millions de dinars)

	2024	2023	Variations
< 1 an	12 522	9 541	2 981
≥ 1 an et ≤ 5 ans	1 697	1 298	399
> 5 ans	451	640	-189
<b>Total</b>	<b>14 670</b>	<b>11 479</b>	<b>3 191</b>

- **Ventilation selon les catégories d'émetteurs**

(En millions de dinars)

	2024	2023	Variations
Souverains	4 494	3 202	1 292
Agences souveraines	2 525	2 169	356
Agences régionales	770	762	8
Autorités régionales	889	288	601
Banques supranationales	1 249	776	473
Autres*	4 743	4 282	461
<b>Total</b>	<b>14 670</b>	<b>11 479</b>	<b>3 191</b>

\* Il s'agit d'autres banques.

- Ventilation par risque de crédit (Bloomberg composite credit rating)

o Au 31-12-2024

(En millions de dinars)

	Souverains	Agences souveraines	Agences régionales	Autorités régionales	Banques supranationales	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	<b>165</b>	<b>99</b>	-	-	<b>95</b>	<b>977</b>	<b>1 336</b>
F1+	165	99	-	-	95	977	1 336
<b>Titres de placement</b>	<b>2 787</b>	<b>2 426</b>	<b>770</b>	<b>851</b>	<b>967</b>	<b>3 764</b>	<b>11 565</b>
AAA	124	51	292	277	808	1 916	3 468
AA+	650	-	478	-	-	494	1 622
AA	32	-	-	221	159	-	412
AA-	133	2 375	-	353	-	832	3 693
A+	-	-	-	-	-	522	522
A-	412	-	-	-	-	-	412
BBB	1 436	-	-	-	-	-	1 436
<b>Titres d'investissement</b>	<b>1 542</b>	-	-	<b>38</b>	<b>187</b>	<b>2</b>	<b>1 769</b>
AAA	35	-	-	-	187	-	222
AA+	239	-	-	-	-	2	241
AA-	857	-	-	38	-	-	895
CCC+	411	-	-	-	-	-	411
<b>Total</b>	<b>4 494</b>	<b>2 525</b>	<b>770</b>	<b>889</b>	<b>1 249</b>	<b>4 743</b>	<b>14 670</b>

o Au 31-12-2023

(En millions de dinars)

	Agences régionales	Autorités régionales	Souverains	Agences souveraines	Banques supranationales	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	<b>244</b>	<b>123</b>	<b>153</b>	<b>956</b>	<b>76</b>	<b>1 081</b>	<b>2 633</b>
F1+	244	123	153	956	76	1 081	2 633
<b>Titres de placement</b>	-	<b>61</b>	<b>404</b>	<b>39</b>	<b>115</b>	<b>596</b>	<b>1 215</b>
AAA	-	-	-	-	115	178	293
AA+	-	-	334	-	-	285	619
AA-	-	61	1	39	-	68	169
A+	-	-	-	-	-	58	58
A	-	-	-	-	-	7	7
BBB	-	-	69	-	-	-	69
<b>Titres d'investissement</b>	<b>518</b>	<b>104</b>	<b>2 645</b>	<b>1 174</b>	<b>585</b>	<b>2 605</b>	<b>7 631</b>
AAA	-	-	-	70	450	995	1 515
AA+	518	-	300	-	-	763	1 581
AA	-	-	-	-	135	264	399
AA-	-	104	928	1 104	-	410	2 546
A+	-	-	-	-	-	132	132
A	-	-	-	-	-	41	41
BBB	-	-	971	-	-	-	971
CCC-	-	-	446	-	-	-	446
<b>Total</b>	<b>762</b>	<b>288</b>	<b>3 202</b>	<b>2 169</b>	<b>776</b>	<b>4 282</b>	<b>11 479</b>

- **Les dépôts**

- **Ventilation selon la contrepartie**

(En millions de dinars)

	2024	2023	Variations
Banques Commerciales	5 403	8 303	-2 900
Supranationales	2 061	2441	-380
Banques Centrales	288	315	-27
<b>Total</b>	<b>7 752</b>	<b>11 059</b>	<b>-3 307</b>

- **Ventilation des risques par localisation géographique**

(En millions de dinars)

	2024	2023	Variations
Europe	4 183	4 013	170
Japon	435	910	-475
Pays arabes	654	1 221	-567
USA	16	14	2
Hong Kong	403	447	-44
Autres*	2 061	4 454	-2 393
<b>Total</b>	<b>7 752</b>	<b>11 059</b>	<b>-3 307</b>

\*Canada et Supranationales (BRI et FMA)

- **Ventilation des dépôts bancaires par risque de crédit (Notation)**

(En millions de dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Notations</b>			
Aaa et assimilé	1 322	2 061	-739
Aa1	286	-	286
Aa2	1 506	-	1 506
Aa3	991	2 916	-1 925
A1	1 574	1 796	-222
A2	694	1 249	-555
A3	100	1 079	-979
Baa1	1 278	507	771
Baa2	-	1 449	-1 449
NR	1	2	-1
<b>Total</b>	<b>7 752</b>	<b>11 059</b>	<b>-3 307</b>

- **Ventilation des dépôts bancaires par devises**

	2024		2023	
	En devises	En millions de dinars	En devises	En millions de dinars
EUR	692	2 301	1 551	5270
USD	1 623	5 185	1 620	4973
GBP	25	102	169	660
CNY	340	149	331	143
CAD	3	6	6	13
Autres	-	9	-	-
<b>Total</b>		<b>7 752</b>		<b>11 059</b>

## Note 6 : Concours aux banques liés aux opérations de politique monétaire

Cette rubrique enregistre l'encours de l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire dans le cadre de la conduite de la politique monétaire. Cet encours a enregistré une hausse de 895 MDT ou de 12,3% en s'établissant à 8.150 MDT à la fin de l'exercice 2024, contre 7.255 MDT un an plus tôt.

Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des facilités de prêt marginal à 24 heures, dont le montant s'est accru de 70,7%, passant de 811 MDT en 2023 à 1.384 MDT à fin de 2024, ainsi qu'à l'introduction d'un nouvel instrument de refinancement à plus long terme d'une durée de six mois, qui présente un encours de 1.705 MDT à la clôture de l'exercice 2024.

L'opération principale de refinancement, qui représente 57,7% de l'encours total des concours aux banques, a quant à elle, enregistré une diminution de 19%, pour s'établir à 4.700 MDT au 31 décembre 2024, contre 5.800 MDT l'année précédente. De même, l'encours de l'opération de refinancement à plus long terme, à un mois, a également diminué de 283 MDT ou 43,9%, revenant de 644 MDT à fin 2023 à 361 MDT à fin 2024.

(En dinars)

			2024	2023
<b>Concours aux banques liés aux opérations de politique monétaire</b>	<b>Taux%</b>	<b>Échéance</b>	<b>8 150 000 000</b>	<b>7 255 000 000</b>
Opération principale de refinancement	8,03	07/01/2025	4 700 000 000	5 800 000 000
Intervention ponctuelle sous forme de facilités de prêts à 24 H	9	02/01/2025	1 384 000 000	811 000 000
Intervention sur le marché monétaire sous forme de refinancement à 1 mois	8,13	21/01/2025	361 000 000	644 000 000
Intervention sous forme de prise en pension de Bons du Trésor pour une durée de 6 mois	8,28*	10/06/2025*	1 705 000 000	-

\* Taux et échéance de la dernière opération

## Note 7 : Titres achetés dans le cadre des opérations d'open market

Cette rubrique comprend le portefeuille des titres achetés ferme dans le cadre des opérations d'Open Market. Au 31 décembre 2024, ce portefeuille se compose de bons du Trésor assimilables et de bons du Trésor à court terme.

Ce poste de bilan a enregistré au cours de 2024 l'arrivée à échéance de onze bons de trésor à court terme pour un montant global de 8.385,1 MDT. Par ailleurs, la BCT a procédé en 2024 à des opérations d'achats fermes de bons du Trésor dans le cadre de l'Open Market, ce qui a ramené le solde de cette rubrique à 5.825,3 MDT à la clôture de l'exercice 2024 contre 8.385,1 MDT en 2023, soit un repli de 2.559,8 MDT.

Il est à noter qu'à la clôture de l'exercice 2024, ce portefeuille a été valorisé en se basant sur la courbe des taux des titres publics négociables.

A fin 2024, le portefeuille des bons du Trésor achetés ferme par la BCT, est constitué des lignes suivantes :

(En dinars)

	2024	2023
<b>Titres achetés dans le cadre des opérations d'achat ferme</b>	<b>5 825 251 603</b>	<b>8 385 071 509</b>
<b>BTA achetés ferme</b>	<b>501 723 397</b>	-
BTA 6,5% (Juin 2025)	114 003 172	-
BTA 8% (Novembre 2025)	139 081 931	-
BTA 9,7% (Octobre 2027)	11 758 899	-
BTA 9,8% (Octobre 2028)	6 207 620	-
BTA 8% (Janvier 2029)	12 410 926	-
BTA 7,4% (Février 2030)	27 331 241	-
BTA 9,9% (Octobre 2031)	48 874 134	-
BTA 9,9% (Décembre 2033)	142 055 474	-
<b>BTC</b>	<b>5 323 528 206</b>	<b>8 385 071 509</b>
BTC (10/01/2024)	-	647 789 717
BTC (24/01/2024)	-	489 495 029
BTC (29/03/2024)	-	861 999 243
BTC (17/06/2024)	-	957 916 086
BTC (24/06/2024)	-	880 824 631
BTC (16/07/2024)	-	916 760 210
BTC (23/08/2024)	-	641 732 147
BTC (16/10/2024)	-	366 620 245
BTC (22/10/2024)	-	825 084 189
BTC (06/11/2024)	-	641 732 147
BTC (13/12/2024)	-	1 155 117 865
BTC (08/01/2025)	643 565 668	-
BTC (22/01/2025)	458 380 105	-
BTC (28/03/2025)	825 084 189	-
BTC (18/06/2025)	957 916 085	-
BTC (23/06/2025)	880 089 802	-
BTC (15/07/2025)	916 760 210	-
BTC (22/08/2025)	641 732 147	-

### **Note 8: Avance à l'Etat relative aux souscriptions aux Fonds Monétaires**

Cette rubrique loge, comme avance au Trésor, la contrevaletur en dinars des montants réglés au titre des souscriptions afférentes aux quotes-parts de la Tunisie dans le capital du Fonds Monétaire International et du Fonds Monétaire Arabe et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque Centrale de Tunisie et ces deux institutions financières.

- Le Fonds Monétaire International : le montant total de la souscription de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 545,2 millions de DTS, dont 423,4 millions souscrits en dinars et crédités dans le compte n°1 du FMI, et

121,8 millions souscrits en devises convertibles. Il y a lieu de rappeler que la dernière révision générale des quotes-parts remonte à l'année 2016.

- Le Fonds Monétaire Arabe : la quote-part de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 19,275 millions de dinars arabes de compte, dont :
  - 7 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part souscrite en numéraire (6,9 millions souscrits en devises convertibles et 0,1 million souscrit en monnaie locale et crédité dans le compte en dinars du Fonds Monétaire Arabe ouvert sur les livres de la Banque Centrale),
  - 5,85 millions de dinars arabes de compte représentent la part attribuée à la Tunisie en application de la décision n° 3/2005 du Conseil des Gouverneurs du Fonds, approuvant la libération, par incorporation des réserves, de la partie restante du capital et la distribution de nouvelles parts aux pays membres, proportionnellement à leurs quotes-parts initiales et
  - 6,425 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part de la Tunisie dans la souscription à l'augmentation du capital du Fonds en application de la décision n° 3/2013 du Conseil des Gouverneurs du Fonds. La moitié de ce montant, est libérée par incorporation des réserves et l'autre est libérable en numéraire sur 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014. La dernière tranche y afférente a été versée en avril 2018 pour un montant de 642.500 dinars arabes.

Il est à noter que le dinar arabe de compte est égal à 3 DTS.

Les souscriptions en dinars au capital de ces deux institutions, enregistrées au crédit de leurs comptes respectifs ouverts sur les livres de la BCT, font l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change des DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le Fonds Monétaire International.

### **Note 9: Facilités accordées à l'Etat**

Cette rubrique loge l'encours des facilités accordées à l'Etat, à titre exceptionnel, dans le but de financer une partie du déficit budgétaire. Ces facilités ont été accordées conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi des finances de l'année 2020 et de la loi 2024-10 du 07 février 2024.

Au 31 décembre 2024, ces facilités se présentent comme suit :

	(En dinars)		
	2024	2023	Variation
<b>Facilités accordés à l'Etat</b>	<b>7 600 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>	<b>6 200 000 000</b>
Facilités accordées à l'Etat 2020	900 000 000	1 400 000 000	-500 000 000
Facilités accordées à l'Etat 2024	6 700 000 000	-	6 700 000 000

### Note 10 : Portefeuille-titres de participation

Le montant enregistré dans ce poste représente la partie libérée de la participation de la Banque Centrale de Tunisie dans le capital des institutions suivantes :

Institutions	31/12/2024 En devises	31/12/2023 En devises	31/12/2024* En TND	31/12/2023 En TND	Taux de participation (%)
Société SWIFT	5 330 EUR	5 330 EUR	17 714	18 111	0,007%
Banque Africaine d'Import-Export	71 630 610 USD	71 630 610 USD	228 798 913	219 848 668	2,530%
Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (Provision)	10 000 000 USD	10 000 000 USD	31 941 500 (4 535 754)	30 692 000 (7 022 023)	7,704%
Programme de Financement du Commerce Interarabe	2 065 000 USD	2 065 000 USD	6 595 920	6 337 898	0,276%
SIBTEL	105 000 TND	105 000 TND	105 000	105 000	3%
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	2 500 000 TND	2 500 000 TND	2 500 000	2 500 000	50%
<b>Total</b>			<b>265 423 293</b>	<b>252 479 654</b>	

\* Selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2024 : 1 EUR = 3,3235 TND ; 1 USD = 3,19415TND

La hausse de 12,9 MDT enregistrée au niveau de cette rubrique, est imputable principalement à l'évolution des taux de change du dollar américain et de l'euro par rapport à l'année 2023 et à la reprise d'une partie de la provision relative à la participation de la BCT au capital de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur.

Il convient de signaler que la partie non encore libérée de la participation de la BCT au capital de la Banque Africaine d'Import-Export s'élève au 31 décembre 2024 à 107,5 M USD, soit l'équivalent de 343,4 MDT.

## Note 11: Immobilisations

Le tableau ci-après fait apparaître le détail de la rubrique « immobilisations » à fin décembre 2024 :

Rubriques	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	31/12/2024	31/12/2023	Dotations 2024	Sorties 2024	31/12/2024	31/12/2024
Logiciels	19 358 805	6 138 488	-	25 497 293	13 756 385	4 181 556	-	17 937 941	7 559 352
Autres immobilisations incorporelles	44 318	-	-	44 318	-	-	-	-	44 318
Logiciels : avances et acomptes	122 450	1 670 876	145 395	1 647 931	-	-	-	-	1 647 931
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>19 525 573</b>	<b>7 809 364</b>	<b>145 395</b>	<b>27 189 542</b>	<b>13 756 385</b>	<b>4 181 556</b>	<b>-</b>	<b>17 937 941</b>	<b>9 251 601</b>
Terrains	88 944 066	-	-	88 944 066	-	-	-	-	88 944 066
Constructions	55 078 148	-	-	55 078 148	52 675 177	481 138	-	53 156 315	1 921 833
Matériel et mobilier de bureau	2 476 006	100 182	-	2 576 188	1 668 833	142 592	-	1 811 425	764 763
Matériel de transport	5 862 481	-	-	5 862 481	3 702 456	576 874	-	4 279 330	1 583 151
Matériel informatique	20 852 757	1 112 616	-	21 965 373	17 983 135	2 545 624	-	20 528 759	1 436 614
Matériel de reprographie	641 271	-	-	641 271	641 271	-	-	641 271	-
Equipements de caisse	68 967 439	1 262 137	6 845 152	63 384 424	25 943 354	9 268 653	6 845 152	28 366 855	35 017 569
Agencements et aménagements	12 163 479	8 049 810	-	20 213 289	5 301 086	1 452 317	-	6 753 403	13 459 886
Installations techniques	46 007 916	2 569 661	-	48 577 577	28 546 030	3 936 961	-	32 482 991	16 094 586
Matériels et équipements techniques	1 510 292	46 351	-	1 556 643	1 196 126	72 235	-	1 268 361	288 282
Œuvres d'art et pièces antiques	669 093	5 266	-	674 359	-	-	-	-	674 359
Immobilisations corporelles en-cours	7 877 418	3 005 400	8 366 311	2 516 507	-	-	-	-	2 516 507
<i>dont :</i>									-
<i>Constructions en-cours</i>	<i>53 846</i>	<i>-</i>	<i>35 144</i>	<i>18 702</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>18 702</i>
<i>Installations techniques en-cours</i>	<i>1 788 616</i>	<i>39 315</i>	<i>1 396 609</i>	<i>431 322</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>431 322</i>
<i>Agencement et aménagement en cours</i>	<i>6 034 956</i>	<i>2 966 085</i>	<i>6 934 558</i>	<i>2 066 483</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 066 483</i>
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>311 050 366</b>	<b>16 151 423</b>	<b>15 211 463</b>	<b>311 990 326</b>	<b>137 657 468</b>	<b>18 476 394</b>	<b>6 845 152</b>	<b>149 288 710</b>	<b>162 701 616</b>
<b>Total</b>	<b>330 575 939</b>	<b>23 960 787</b>	<b>15 356 858</b>	<b>339 179 868</b>	<b>151 413 853</b>	<b>22 657 950</b>	<b>6 845 152</b>	<b>167 226 651</b>	<b>171 953 217</b>

### Note 12: Débiteurs divers

Ce poste abrite, principalement, l'encours des crédits accordés au personnel de la Banque et financés sur la réserve pour fonds social, ainsi que les divers avances et acomptes octroyés au personnel et aux fournisseurs de la Banque.

### Note 13: Comptes d'ordre et à régulariser (Actif)

Ce poste renferme, essentiellement, les produits à recevoir ainsi que les autres divers comptes débiteurs. Ce poste a enregistré une hausse, d'une année à l'autre à hauteur de 87,1 MDT, résultant principalement de l'accroissement des produits à recevoir de 86,7 MDT dont notamment ceux liés aux opérations de politique monétaire pour un montant de 62,5 MDT.

En outre, la rubrique or destiné à la vente aux artisans bijoutiers a enregistré une hausse de 0,3 MDT d'une fin d'année à une autre.

Il est détaillé comme suit :

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Comptes d'ordre et à régulariser (Actif)</b>	<b>836 508 893</b>	<b>749 409 421</b>	<b>87 099 472</b>
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	420 978 815	334 249 725	86 729 090
Dont :			
Intérêts courus et non échus sur titres du marché monétaire	260 675 403	218 277 114	42 398 289
Intérêts courus et non échus sur titres en devises	53 337 673	19 427 748	33 909 925
Or destiné à la vente aux artisans bijoutiers	347 249	18 140	329 109
Devises en cours de recouvrement et à régulariser	7 306 260	7 719 557	-413 297
Autres divers comptes débiteurs	407 876 569	407 421 999	454 570

### Note 14 : Billets et monnaies en circulation

Le niveau des billets et monnaies en circulation a continué sa tendance haussière observée depuis plusieurs années en enregistrant une augmentation annuelle de 1.752,5 MDT ou de 8,4%, pour s'établir à 22.594,7 MDT contre 20.842,2 MDT en 2023, avec une part des billets de 97,8%.

Il convient de souligner que le taux annuel d'accroissement de la circulation fiduciaire a baissé d'une année à une autre, revenant de 10,7%, pour la période entre fin 2022 et fin 2023, à 8,4% pour la période entre fin 2023 et fin 2024.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Billets et monnaies en circulation</b>	<b>22 594 681 599</b>	<b>20 842 216 162</b>	<b>1 752 465 437</b>
Billets	22 089 344 305	20 348 900 440	1 740 443 865
Monnaies	505 337 294	493 315 722	12 021 572

Les billets et monnaies en circulation sont détaillés comme suit:

(En dinars)

	2024	2023
<b>Billets en circulation</b>	<b>22 089 344 305</b>	<b>20 348 900 440</b>
50 dinars	5 903 381 300	3 994 629 400
20 dinars	12 340 720 860	12 395 767 840
10 dinars	3 748 425 030	3 886 380 820
5 dinars	96 817 115	72 122 380
<b>Monnaies en circulation</b>	<b>505 337 294</b>	<b>493 315 722</b>
5 dinars	143 404 340	139 759 655
2 dinars	62 873 444	58 727 840
1 dinar	164 846 931	164 074 994
500 millimes	64 319 684	61 703 978
200 millimes	12 973 794	12 728 816
100 millimes	33 331 645	32 906 244
50 millimes	10 254 382	10 123 500
20 millimes	8 502 652	8 464 187
10 millimes	2 494 499	2 490 589
5 millimes	2 202 510	2 202 507
2 millimes	73 102	73 101
1 millime	60 311	60 311

### **Note 15 : Compte Central du Gouvernement**

Cette rubrique renferme les soldes créditeurs des comptes en devises ou en dinars constituant des ressources disponibles pour le Trésor qu'il peut mobiliser dans le cadre de la gestion quotidienne de sa trésorerie. Il en est ainsi, notamment, du compte courant du Trésor Tunisien (247,1 MDT), du prêt de l'AFREXIMBANK (1.592,8 MDT) et d'autres comptes logeant les fonds provenant des crédits extérieurs destinés à l'appui budgétaire (42,4 MDT).

Le solde de cette rubrique a sensiblement augmenté, d'une fin d'année à l'autre, passant de 433,1 MDT à fin 2023 à 1.882,4 MDT un an plus tard. Cet accroissement est principalement attribuable au prêt accordé par l'AFREXIMBANK le 31 décembre 2024 d'un montant de 1.592,8 MDT.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Compte central du Gouvernement</b>	<b>1 882 367 671</b>	<b>433 137 171</b>	<b>1 449 230 500</b>
Compte Courant du Trésor Tunisien	247 113 181	431 771 958	-184 658 777
Compte prêt AFREXIMBANK de USD 500 millions	1 592 810 557	-	1 592 810 557
Autres	42 443 933	1 365 213	41 078 720

### Note 16 : Comptes spéciaux du Gouvernement

Il s'agit des comptes dont les fonds, en devises ou en dinars, ne peuvent être mobilisés par le Trésor dans le cadre de la gestion quotidienne de sa trésorerie. Ce poste contient, essentiellement, le solde des comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises qui enregistrent les tirages sur les crédits et les dons extérieurs octroyés à l'Etat ou à des établissements publics avec la garantie de l'Etat et destinés à des projets bien déterminés (1.517,1 MDT), le solde des comptes de prêts libellés en dinars (367 MDT), le solde des comptes divers (196,3 MDT), ainsi que les soldes des autres comptes relatifs aux divers fonds tenus par la Banque Centrale pour le compte de l'Etat tels que le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI) et le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRA).

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Comptes spéciaux du Gouvernement</b>	<b>2 112 560 636</b>	<b>2 034 617 017</b>	<b>77 943 619</b>
Comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises	1 517 080 535	1 471 594 163	45 486 372
Gouvernement Tunisien comptes de prêts	367 013 062	374 986 564	-7 973 502
FOPRODI	585 949	1 654 376	-1 068 427
FONAPRA	24 962 327	17 302 912	7 659 415
Gouvernement Tunisien – comptes de dons	6 638 660	6 511 711	126 949
Gouvernement Tunisien comptes divers	196 280 103	162 567 291	33 712 812
<i>dont :</i>			
<i>Mécanisme conjoncturel de soutien aux entreprises</i>	<i>28 162 962</i>	<i>27 493 267</i>	<i>669 695</i>
<i>Compte central du programme premier logement</i>	<i>3 117 776</i>	<i>968 721</i>	<i>2 149 055</i>
<i>Compte ligne de dotation pour la relance des PME</i>	<i>121 229 846</i>	<i>97 717 941</i>	<i>23 511 905</i>
<i>Compte de prise en charge par l'Etat de la différence entre le taux d'intérêt des crédits d'investissement et le TMM au profit des PME</i>	<i>10 783 182</i>	<i>14 934 915</i>	<i>-4 151 733</i>
<i>Compte ligne de dotation destinée au refinancement des crédits de rééchelonnement accordés par les banques au profit des PME affectées par les répercussions de la propagation du Coronavirus</i>	<i>31 028 373</i>	<i>20 269 358</i>	<i>10 759 015</i>

Les comptes spéciaux en devises sont ventilés comme suit :

(En dinars)

	2024		2023	
	En devises	En dinars	En devises	En dinars
<b>Comptes spéciaux en devises</b>		<b>1 517 080 535</b>		<b>1 471 594 163</b>
EUR	408 433 607	1 357 429 092	419 371 159	1 425 002 230
USD	33 128 892	105 818 650	3 434 464	10 541 058
JPY	2 102 034 084	43 000 470	1 153 279 594	25 046 523
Autres		10 832 323		11 004 352

Par ailleurs, les flux des ressources et des emplois des Fonds « FOPRODI » et « FONAPRA » constatés durant l'exercice, se présentent comme suit :

(En dinars)

	FOPRODI		FONAPRA	
	2024	2023	2024	2023
<b>Solde initial</b>	<b>1 654 376</b>	<b>83 162</b>	<b>17 302 912</b>	<b>25 566 342</b>
<b>Ressources</b>	<b>25 723 706</b>	<b>13 338 260</b>	<b>25 659 415</b>	<b>32 636 570</b>
<i>Dotations budgétaires</i>	22 371 000	10 000 000	9 000 000	15 750 000
<i>Recouvrements</i>	3 352 706	3 338 260	16 659 415	16 886 570
<b>Emplois</b>	<b>26 792 133</b>	<b>11 767 046</b>	<b>18 000 000</b>	<b>40 900 000</b>
<b>Solde final</b>	<b>585 949</b>	<b>1 654 376</b>	<b>24 962 327</b>	<b>17 302 912</b>

### Note 17 : Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce poste englobe la contrepartie des montants cumulés des DTS alloués à la Tunisie et qui ont été concédés à la BCT, dans le cadre des opérations d'allocations de DTS aux États membres, réalisées par le FMI. S'élevant à 272,8 millions de DTS à fin décembre 2024, ces allocations devraient être restituées au Fonds en cas d'annulation des DTS. Elles constituent, ainsi, un engagement à durée indéterminée envers le FMI.

(En milliers de DTS)

	2024	2023
<b>Allocations de droits de tirage spéciaux</b>	<b>272 776</b>	<b>272 776</b>
Allocation / janvier 1970	5 880	5 880
Allocation / janvier 1971	3 745	3 745
Allocation / janvier 1972	5 088	5 088
Allocation / janvier 1979	6 552	6 552
Allocation / janvier 1980	6 552	6 552
Allocation / janvier 1981	6 426	6 426
Allocation / août 2009	212 385	212 385
Allocation / septembre 2009	26 148	26 148

La variation à la hausse de 15,7 MDT enregistrée à la clôture de l'exercice 2024 est exclusivement expliquée par l'évolution du cours de change du DTS par rapport au dinar.

**Note 18: Comptes courants en dinars des organismes étrangers**

Ce poste englobe les soldes des comptes ouverts en dinars au nom des organismes étrangers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Monétaire Arabe. Il est à noter que les comptes du FMI tenus sur les livres de la Banque Centrale de Tunisie constituent la principale composante de ce poste et sont détaillés comme suit :

	(En dinars)	
	2024	2023
<b>Comptes du FMI</b>	<b><u>1 754 522 300</u></b>	<b><u>1 735 879 801</u></b>
<b>FMI Compte n°1</b>	<b>1 753 411 187</b>	<b>1 734 548 960</b>
Quote-part au FMI souscrite en dinars	1 753 411 187	1 734 548 960
<b>FMI Compte n°2</b>	<b>1 111 113</b>	<b>1 330 841</b>

Il est à signaler que le compte titres du FMI tenu sur les livres de la BCT et dont le solde à fin décembre 2024 s'élève à 3.144,1 MDT contre 5.020,1 MDT à la clôture de l'exercice écoulé, figure dans l'état des engagements hors bilan au niveau de la sous-rubrique « Autres emprunts extérieurs ». Il loge la contrevaletur en dinars des parties des crédits du FMI accordés dans le cadre du mécanisme de la facilité élargie de crédit ainsi qu'au titre de l'Instrument de financement rapide (IFR).

**Note 19: Engagements envers les banques liés aux opérations de politique monétaire**

Ce poste enregistre les opérations d'intervention de la BCT sur le marché monétaire sous forme de ponction de liquidités. L'encours au titre de ces interventions s'est élevé à 871 MDT au 31 décembre 2024 contre 392 MDT un an plus tôt soit un rebond de 479 MDT.

Il s'agit, précisément, d'un encours de ponctions de liquidités sous forme de facilités de dépôts à 24 heures.

**Note 20: Engagements en devises envers les I.A.T**

Ce poste abrite les avoirs en devises à vue des intermédiaires agréés tunisiens (920,2 MDT), d'une part, et l'encours des emprunts de la Banque Centrale sur le marché monétaire en devises (9.353,4 MDT), d'autre part.

Ces engagements sont ventilés comme suit :

	2024		2023	
	En devises	En dinars	En devises	En dinars
<b>Engagements en devises envers les IAT</b>		<b>10 273 629 536</b>		<b>9 380 526 017</b>
EUR	1 806 527 662	6 003 994 685	1 387 342 470	4 714 120 346
USD	1 162 448 633	3 713 035 303	1 341 755 330	4 118 115 460
CHF	30 786 680	108 841 843	26 441 807	96 448 211
GBP	45 668 742	183 049 451	53 295 923	208 592 249
SAR	54 022 403	45 929 577	74 432 717	60 918 713
AED	47 589 495	41 385 014	26 476 507	22 125 755
CAD	28 944 089	64 310 872	29 791 995	69 083 166
Autres	-	113 082 791	-	91 122 117

### **Note 21: Comptes étrangers en devises**

Ce poste enregistre les soldes créditeurs des comptes ouverts en devises ou en dinar tunisien convertible, au nom de banques ou d'institutions non résidentes.

Il est détaillé comme suit :

	2024		2023	
	En devises	En dinars	En devises	En dinars
<b>Comptes étrangers en devises</b>		<b>52 190 043</b>		<b>28 665 670</b>
EUR	6 792 604	22 575 220	3 906 943	13 275 597
USD	7 711 536	24 631 804	3 327 853	10 213 848
Dinar convertible		4 004 981		3 704 972
Autres		978 038		1 471 253

### **Note 22: Autres engagements en devises**

Le montant figurant sous cette rubrique, représente la contrevaletur en dinars des montants des engagements à terme en devises de la Banque Centrale de Tunisie au titre d'emprunts ou de dépôts extérieurs auprès de la BCT.

### **Note 23: Valeurs en cours de recouvrement**

Le montant enregistré dans ce poste représente la situation nette créditrice des comptes de recouvrement des valeurs dont, notamment, les chèques et les effets au profit du Trésor, ainsi que les virements ordonnés par les services de la Banque et transitant par le système de télécompensation.

## Note 24: Ecarts de conversion et de réévaluation

Ce poste enregistre :

- la plus-value nette cumulée au titre de la réévaluation des comptes en devises à hauteur de 3.225,2 MDT dont 2.952,1 MDT provenant de l'exercice 2023,
- la plus-value nette cumulée au titre de la réévaluation au cours du marché des avoirs en lingots d'or pour 1.102,3 MDT dont 835,1 MDT provenant de l'exercice 2023,
- la plus-value nette cumulée au titre du réajustement des opérations avec le FMI et le FMA à hauteur de 213,2 MDT, dont 207,1 MDT provenant de l'exercice 2023.

## Note 25: Crédeurs divers

Ce poste englobe, essentiellement, les comptes de dépôts de fonds des agents de la Banque, les provisions constituées au titre des indemnités de départ à la retraite et pour congés à payer, les retenues d'impôts à la source au profit de l'Etat, les montants des contributions au titre de la couverture sociale en attente de paiement, les montants des saisies arrêts et autres comptes au nom d'instances nationales.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Créditeurs divers</b>	<b>160 733 996</b>	<b>198 735 735</b>	<b>-38 001 739</b>
Comptes de dépôts de fonds (comptes du personnel, compte de l'Amicale,...)	48 436 713	44 222 586	4 214 127
Provision pour indemnité de départ à la retraite	19 421 648	18 766 619	655 029
Provision pour congés à payer	13 390 965	11 759 767	1 631 198
Retenues d'impôts à la source, TVA collectée et autres impôts et taxes au profit de l'Etat	3 544 257	3 213 623	330 634
Montants des contributions au titre de la couverture sociale, en attente de paiement	2 250 456	2 765 245	-514 789
Autres créditeurs divers	73 689 957	118 007 895	-44 317 938
dont :			
Saisies arrêts	37 832 487	43 355 926	-5 523 439
Instance Supérieure Indépendante pour les Elections	24 051 773	30 725 943	-6 674 170
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	2 968 630	7 354 305	-4 385 675

## Note 26: Comptes d'ordre et à régulariser (Passif)

Ce poste renferme, essentiellement, la contrepartie de la position de réserve au FMI, les provisions pour risques et charges et les charges de personnel à payer.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Comptes d'ordre et à régulariser (Passif)</b>	<b>969 533 065</b>	<b>911 684 929</b>	<b>57 848 136</b>
Contrepartie de la position de réserve au FMI	504 295 328	498 870 400	5 424 928
Charges de personnel à payer	26 619 095	21 809 598	4 809 497
Charges à payer et produits divers perçus d'avance	74 767 561	58 180 644	16 586 917
Dépenses à régler à caractère spécifique et exceptionnel	3 041 153	3 666 836	-625 683
Devises en attente d'affectation	20 875 319	27 460 253	-6 584 934
Provision pour risques et charges	334 001 123	297 906 816	36 094 307
Autres comptes d'ordre et à régulariser	5 933 486	3 790 382	2 143 104

### Note 27: Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2024 ont atteint 2.932 MDT à fin décembre 2024, contre 2.624,8 MDT en 2023; soit une hausse de 307,2 MDT. Ils sont détaillés comme suit :

(En dinars)

	2024	2023
Capital	6 000 000	6 000 000
Réserves	1 562 532 220	1 145 989 627
<i>Réserve légale</i>	3 000 000	3 000 000
<i>Réserve spéciale</i>	1 496 794 668	1 085 794 668
<i>Réserve pour fonds social</i>	62 737 552	57 194 959
<i>Autres capitaux propres</i>	133 278	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 568 665 498</b>	<b>1 151 989 627</b>
Résultat de l'exercice	1 363 346 550	1 472 762 107
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>2 932 012 048</b>	<b>2 624 751 734</b>

Les mouvements des capitaux propres, enregistrés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

(En dinars)

Désignation	Solde Au 31/12/2023	Affectation du résultat	Réserve pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Solde AU 31/12/2024
Capital	6 000 000	-	-	-	-	6 000 000
Réserve légale	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
Réserve spéciale	1 085 794 668	411 000 000	-	-	-	1 496 794 668
Réserve pour fonds social	57 194 959	5 000 000	542 593	-	-	62 737 552
Autres capitaux propres	-	-	-	133 278	-	133 278
Résultat de l'exercice	1 472 762 107	-1 472 762 107	-	-	1 363 346 550	1 363 346 550
<b>Total capitaux propres</b>	<b>2 624 751 734</b>	<b>-1 056 762 107</b>	<b>542 593</b>	<b>133 278</b>	<b>1 363 346 550</b>	<b>2 932 012 048</b>

Les ressources et emplois du Fonds social, arrêtés à fin décembre 2024, se présentent comme suit :

(En dinars)

Désignation	Solde Au 31-12-2023	Ressources		Emplois Prêts	Solde Au 31-12-2024
		Dotations	Remboursements		
<b>RESSOURCES</b>	<b>57 194 959</b>	<b>5 000 000</b>	<b>542 593</b>	-	<b>62 737 552</b>
Dotations	47 038 126	5 000 000	-	-	52 038 126
Intérêts sur prêts à long terme	5 025 817	-	225 970	-	5 251 787
Intérêts sur prêts à moyen terme	5 131 016	-	316 623	-	5 447 639
<b>EMLPOIS</b>	<b>(46 749 317)</b>	-	<b>13 344 619</b>	<b>(19 322 253)</b>	<b>(52 726 951)</b>
Prêts immobiliers	(22 611 559)	-	2 330 832	(5 078 014)	(25 358 741)
Prêts à moyen terme	(10 401 205)	-	2 794 113	(4 365 629)	(11 972 721)
Prêts à court terme	(13 736 553)	-	8 219 674	(9 878 610)	(15 395 489)
<b>RESSOURCES DISPONIBLES</b>	<b>10 445 642</b>	<b>5 000 000</b>	<b>13 887 212</b>	<b>(19 322 253)</b>	<b>10 010 601</b>

### **Note 28: Engagements hors bilan**

L'état des engagements hors bilan comporte :

#### **Les engagements et garanties donnés**

- **Les engagements donnés dans le cadre d'emprunts extérieurs**

➤ Emprunts obligataires et autres emprunts extérieurs

Sont enregistrés en hors bilan :

- les emprunts obligataires émis par la Banque Centrale de Tunisie pour le compte du Gouvernement Tunisien sur les marchés financiers internationaux,
- les emprunts extérieurs de l'Etat contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale et gérés par la BCT pour le compte de l'Etat.
- les allocations de droits de tirage spéciaux concédées au Gouvernement Tunisien, et
- les emprunts extérieurs contractés par la BCT et rétrocédés aux intermédiaires agréés tunisiens.

Sous cette rubrique, figurent également les engagements de la BCT envers le FMI pour les parties des crédits du Fonds, destinées à l'appui du budget de l'Etat. Il s'agit

du crédit accordé dans le cadre du mécanisme de la facilité élargie de crédit, ainsi que le crédit au titre de l'Instrument de financement rapide (IFR).

Il est à signaler, dans ce cadre, que l'encours des emprunts obligataires est passé de 13.534,1 MDT en décembre 2023 à 8.884,1 MDT un an plus tard, soit une baisse de 4.650 MDT, expliquée par :

- Le remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2017 en principal et intérêts pour un montant de EUR 897,8 millions le 19 février 2024;
- Le remboursement du placement privé de JPY 50 milliards le 09 octobre 2024 ;

Cette baisse a été atténuée par l'effet de l'encaissement de l'emprunt AFREXIMBANK de USD 500 millions à fin décembre 2024.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>8 884 077 318</b>	<b>13 534 118 944</b>	<b>-4 650 041 626</b>
<b>Autres emprunts extérieurs</b>	<b>9 059 392 850</b>	<b>9 202 776 401</b>	<b>-143 383 551</b>
Emprunts extérieurs de l'Etat contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale	5 568 003 362	3 934 905 759	1 633 097 603
Emprunts extérieurs contractés par la BCT et rétrocédés aux intermédiaires agréés tunisiens	347 298 705	247 730 144	99 568 561
Crédits FMI destinés à l'appui du budget de l'Etat	3 144 090 783	5 020 140 498	-1 876 049 715

- Engagements donnés sur allocations DTS

Il s'agit des engagements envers le FMI nés de l'encaissement par le Gouvernement Tunisien de l'allocation spéciale exceptionnelle de droits de tirage spéciaux revenant à la Tunisie, décidée par le Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International en date du 02 août 2021.

- Les engagements donnés sur opérations de facilités:

Il s'agit des montants non encore débloqués des facilités accordées à l'Etat dans le cadre de la convention signée en date du 8 février 2024 portant fixation des modalités de tirage de facilités par la Banque Centrale de Tunisie au profit de la trésorerie générale de Tunisie et de leur remboursement.

Les engagements et garanties reçus

- Les garanties reçues en couverture des opérations de refinancement

Il s'agit des garanties reçues en contrepartie des opérations de refinancement aux banques, autres que celles effectuées au moyen des swaps de change. Elles totalisent 8.238,8 MDT à fin décembre 2024 et se répartissent en créances courantes et en bons du Trésor s'élevant respectivement à 5.158,8 MDT et 3.080 MDT.

- Les autres engagements reçus

Il s'agit des cautions provisoires et définitives reçues, principalement, de la part des soumissionnaires dans le cadre des marchés lancés par la BCT et des cautions reçues dans le cadre de l'activité des bureaux de change. A fin décembre 2024, le montant de ces cautions s'élève à 26,4 MDT contre 22,9 MDT en 2023, soit une augmentation de 3,5 MDT.

Autres engagements

Il s'agit du montant des billets de banque confisqués par les autorités judiciaires et les services de la Douane et confiés à la BCT pour conservation. A fin décembre 2024, le montant de ces billets de banque s'élève à 1,48 MDT contre 1,46 MDT en 2023.

**Note 29: Produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire**

Les produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire, dont le poids dans le total des produits de la Banque s'élève à 52,3%, se sont hissés de 30,3 MDT ou de 2,4% pour atteindre 1.277,9 MDT le 31 décembre 2024 contre 1.247,6 MDT un an auparavant.

Cette progression est due principalement à l'augmentation des produits sur titres achetés ferme, qui ont enregistré une hausse de 192,8 MDT ou de 36,1%, passant de 533,7 MDT en 2023 à 726,5 MDT en 2024.

En outre, les produits dégagés sur les facilités de prêt à 24h ont augmenté de 44,1 MDT, en passant de 44,4 MDT à 88,5 MDT, d'une fin d'année à une autre.

A leur tour, les intérêts sur les interventions sous forme des opérations de refinancement à plus long terme pour une durée de six mois, instrument nouvellement introduit, ont atteint 19,8 MDT.

Par ailleurs, les intérêts sur achats sur appels d'offres ont connu une baisse de 204,4 MDT ou de 34,1% à fin décembre 2024 pour s'établir à 395 MDT contre 599,4 MDT un an auparavant.

De leur côté, les intérêts sur opérations de refinancement à un mois ainsi que les produits au titre des reports sur opérations de swaps de change ont reculé de 19,7

MDT et de 1 MDT respectivement, en revenant de 66,4 MDT à 46,7 MDT et de 2,4 MDT à 1,4 MDT, d'une fin d'année à une autre.

Les intérêts sur intervention ponctuelle ont également enregistré une baisse de 0,8 MDT d'une fin d'année à une autre.

Les produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire sont détaillés comme suit :

	(En dinars)		
	2024	2023	Variations
<b><u>Produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire</u></b>	<b><u>1 277 862 535</u></b>	<b><u>1 247 556 440</u></b>	<b><u>30 306 095</u></b>
Intérêts sur interventions sur le MM sous forme d'achats sur appels d'offres	394 974 020	599 421 560	-204 447 540
Produits sur titres achetés ferme	726 507 289	533 678 893	192 828 396
Intérêts sur facilités de prêts à 24 heures	88 520 500	44 381 125	44 139 375
Reports sur opérations de swaps de change	1 380 813	2 375 334	-994 521
Intérêts sur intervention sur le M.M sous-forme d'opération de refinancement à un mois	46 712 701	66 461 001	-19 748 300
Intérêts sur intervention sur le M.M sous-forme d'opération de refinancement à six mois	19 767 212	-	19 767 212
Intérêts sur intervention ponctuelle sur le M.M	-	811 111	-811 111
Autres produits	-	427 416	-427 416
<i>Intérêts de pénalisation</i>	-	3 000	-3 000
<i>Reprise de provision sur titres achetés ferme</i>	-	424 416	-424 416

### **Note 30 : Intérêts sur placements à terme en devises**

Cette rubrique renferme principalement les intérêts perçus sur les dépôts en devises qui ont baissé de 46,2 MDT pour atteindre 354,4 MDT à fin décembre 2024 contre 400,6 MDT un an plus tôt.

Par ailleurs, une hausse des intérêts sur les titres en devises a été observée au cours de l'année écoulée passant de 77,7 MDT en 2023 à 115,9 MDT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 38,2 MDT ou 49%.

Il est à signaler que le niveau des intérêts perçus sur les fonds en devises confiés pour gestion externe a connu une hausse de 5,8 MDT passant de 12,9 MDT à fin 2023 à 18,7 MDT au 31 décembre 2024. Les intérêts sur placements à terme en devises sont détaillés comme suit :

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b><u>Intérêts sur placements à terme en devises</u></b>	<b><u>489 035 136</u></b>	<b><u>491 203 399</u></b>	<b><u>-2 168 263</u></b>
<b><i>Intérêts sur titres en devises</i></b>	<b><i>115 900 210</i></b>	<b><i>77 722 178</i></b>	<b><i>38 178 032</i></b>
EUR	28 382 533	32 824 276	-4 441 743
USD	83 362 394	41 267 114	42 095 280
GBP	4 020 310	3 487 256	533 054
JPY	134 973	143 532	-8 559
<b><i>Intérêts sur dépôts en devises</i></b>	<b><i>354 443 427</i></b>	<b><i>400 614 259</i></b>	<b><i>-46 170 832</i></b>
USD	157 854 377	244 711 552	-86 857 175
GBP	14 156 295	18 030 800	-3 874 505
EUR	178 639 795	134 256 929	44 382 866
Autres	3 792 960	3 614 978	177 982
<b><i>Intérêts sur fonds en devises confiés pour gestion externe</i></b>	<b><i>18 691 499</i></b>	<b><i>12 866 962</i></b>	<b><i>5 824 537</i></b>
USD	18 691 499	12 866 962	5 824 537

### Note 31 : Autres produits sur opérations en devises

Cette rubrique a enregistré un accroissement de 82,1 MDT expliqué principalement par la hausse de l'étalement de la décote sur les titres en devises de 67,9 MDT, passant de 228,6 MDT à 296,5 MDT d'une année à une autre, des intérêts sur les avoirs en devises à vue de 36,5 MDT qui ont atteint 122 MDT en 2024 contre 85,5 MDT un an auparavant, et des gains sur titres de transaction, qui ont, de leur côté, augmenté de 14,2 MDT, pour s'établir à 61,2 MDT à fin 2024 contre 47 MDT en 2023.

Elle est décomposée comme suit :

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b><u>Autres produits sur opérations en devises</u></b>	<b><u>529 803 108</u></b>	<b><u>447 718 055</u></b>	<b><u>82 085 053</u></b>
Commissions perçues sur opérations de change	13 677 982	10 952 040	2 725 942
Intérêts sur avoirs en devises à vue	121 974 834	85 488 714	36 486 120
Gain sur différences de change	-	9 399 801	-9 399 801
Commissions sur billets étrangers de non-résidents	3 832 009	4 292 591	-460 582
Etalement de la décote sur titres en devises	296 467 061	228 644 296	67 822 765
Commissions sur cessions par les banques de billets de banque étrangers	5 192 798	9 750 253	-4 557 455
Reprise de provisions sur fonds en devises confiés pour gestion externe	16 508 036	34 804 281	-18 296 245
Plus-value réalisée sur fonds en devises confiés pour gestion externe	7 353 381	2 866 444	4 486 937
Reprise de provisions sur titres en devises	2 865 328	14 077 774	-11 212 446
Gains sur titres de transactions	61 201 303	47 004 207	14 197 096
Autres produits:	730 376	437 654	292 722
<i>Dont :</i>			
<i>Plus-values sur cession de titres de placement</i>	<i>429 670</i>	<i>216 830</i>	<i>212 840</i>

### Note 32: Produits sur opérations avec les organismes internationaux

Il s'agit des produits constatés à l'occasion des opérations effectuées avec le FMI. Ils ont enregistré une régression de 0,8 MDT, d'une fin d'année à l'autre, en passant de 23 MDT à la clôture de l'exercice 2023 à 22,2 MDT une année plus tard.

Cette baisse est due principalement à la régression des intérêts sur avoirs en DTS au FMI de 1,2 MDT passant de 5,7 MDT à 4,5 MDT.

Ils sont détaillés comme suit :

	2024	2023	Variations
<b>Produits des opérations avec les organismes Internationaux</b>	<b>22 217 399</b>	<b>23 000 304</b>	<b>-782 905</b>
Rémunération /position de réserve au FMI	17 643 532	17 259 144	384 388
Intérêts sur avoirs en DTS au FMI	4 573 867	5 741 160	-1 167 293

(En dinars)

### Note 33 : Produits divers

Ce poste a enregistré une progression de 19,8 MDT expliquée principalement par l'accroissement des revenus des titres de participation qui ont grimpé de 6,5 MDT à fin 2023 à 20,4 MDT à fin 2024, provenant exclusivement des dividendes de la Banque Africaine d'Import-Export de 20,2 MDT.

	2024	2023	Variations
<b>Produits divers</b>	<b>111 437 544</b>	<b>91 618 988</b>	<b>19 818 556</b>
Revenus des titres de participation	20 382 878	6 492 389	13 890 489
Récupérations de charges	87 225 575	78 259 579	8 965 996
Produits des services SGMT	1 033 560	996 436	37 124
Reprise sur dépenses budgétisées non utilisées	2 115 133	4 970 698	-2 855 565
Récupérations au titre des pensions complémentaires de retraite des agents détachés	75 855	44 669	31 186
Commissions sur vente de l'or aux artisans bijoutiers	15 000	52 000	-37 000
Produits nets sur cession d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents	24 950	23 111	1 839
Autres produits	564 593	780 106	-215 513

(En dinars)

### Note 34 : Charges des opérations d'intervention sur le marché monétaire

Les charges des opérations d'intervention sur le marché monétaire se sont établies à 53,8 MDT à fin 2024 contre 11 MDT un an plus tôt, soit une hausse de 42,8 MDT, expliquée principalement par la hausse des intérêts payés sur les facilités de dépôts à 24 heures, qui ont grimpé de 42,8 MDT en passant de 11 MDT à 53,8 MDT d'une fin d'année à l'autre.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Charges des opérations d'intervention sur le marché monétaire</b>	<b>53 778 562</b>	<b>10 992 077</b>	<b>42 786 485</b>
Charges sur titres achetés ferme	1 293	-	1 293
Intérêts sur facilités de dépôts à 24 heures	53 768 555	10 979 070	42 789 485
Autres charges	8 714	13 007	-4 293

### Note 35 : Intérêts payés sur opérations en devises

Les intérêts payés sur les opérations en devises ont nettement augmenté de 104,4 MDT en passant de 465,7 MDT à la clôture de l'exercice 2023 à 570,1 MDT un an plus tard, expliquée par le rebond des intérêts payés dans le cadre de l'intervention sur le marché monétaire en devises de 63,2 MDT d'une part, et par la hausse des intérêts sur les dépôts en devises de 40,2 MDT, d'autre part.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Intérêts payés sur opérations en devises</b>	<b>570 150 408</b>	<b>465 743 412</b>	<b>104 406 996</b>
Intérêts sur intervention sur le marché monétaire en devises	386 153 523	322 964 557	63 188 966
Intérêts sur dépôts à terme en devises	1 068 065	-	1 068 065
Intérêts débiteurs sur devises à vue	25 469	28 782	-3 313
Intérêts sur dépôts en devises	182 903 351	142 750 073	40 153 278

### Note 36: Autres charges sur opérations en devises

Ce poste a enregistré une hausse de 17,2 MDT due, essentiellement, à la perte de change nette enregistrée sur les opérations courantes de 38,8 MDT.

De leur côté les dotations aux provisions pour dépréciation des fonds en devises confiés pour mandat de gestion externe ainsi que l'étalement de la prime sur les titres en devises ont baissé respectivement de 8,1 MDT et de 6,6 MDT, en revenant de 16,5 MDT à 8,4 MDT et de 10,1 MDT à 3,5 MDT.

Également, les moins-values sur cession de titres de placements ont enregistré un recul de 5,7 MDT, passant de 7,6 MDT à fin 2023 à 1,9 MDT à fin 2024.

Il est détaillé comme suit :

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Autres charges sur opérations en devises</b>	<b>61 800 703</b>	<b>44 646 184</b>	<b>17 154 519</b>
Etalement de la prime sur titres en devises	3 484 168	10 065 177	-6 581 009
Pertes de change sur opérations courantes	38 859 393	-	38 859 393

Dotations aux provisions pour dépréciation des fonds en devises confiés pour mandat de gestion externe	8 421 690	16 508 036	-8 086 346
Moins-value / fonds en devises confiés pour mandat de gestion externe	3 261 445	6 503 485	-3 242 040
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	2 088 418	1 135 147	953 271
Honoraires / services de mandat de gestion externe des réserves	948 374	914 946	33 428
Charges de gestion des titres en devises	1 254 547	1 118 805	135 742
Moins-value / cession de titres de placement	1 911 902	7 601 781	-5 689 879
Frais de tenue de compte en devises	312 877	278 906	33 971
Pertes sur titres de transactions en devises	1 019 724	-	1 019 724
Autres charges en devises	238 165	519 901	-281 736

### **Note 37: Charges sur opérations avec les organismes internationaux**

Cette rubrique renferme principalement les commissions versées sur les allocations en DTS qui se sont établies à 130,2 MDT à la clôture de l'exercice 2024 contre 120,4 MDT un an auparavant. Cette hausse est due à l'accroissement des taux d'intérêts sur les DTS.

Il est à préciser qu'une partie de ces commissions, d'une valeur de 86,4 MDT, a fait l'objet de récupération auprès du Trésor en 2024.

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Charges des opérations avec les organismes internationaux</b>	<b>130 213 740</b>	<b>120 420 093</b>	<b>9 793 647</b>
Commissions FMI sur allocations de DTS	130 193 296	120 376 307	9 816 989
Autres charges	20 444	43 786	-23 342

### **Note 38: Charges de personnel**

Les charges de personnel se sont établies à 152,7 MDT à fin décembre 2024 contre 137,7 MDT à fin décembre 2023, soit une hausse de 15 MDT, expliquée principalement par l'augmentation des charges sociales de 12,6 MDT.

Elles sont détaillées comme suit :

(En dinars)

	2024	2023	Variations
<b>Charges de personnel</b>	<b>152 687 486</b>	<b>137 724 108</b>	<b>14 963 378</b>
Traitements, compléments de traitement et charges connexes	46 685 593	42 234 947	4 450 646
Primes	26 550 524	29 323 216	-2 772 692
Charges sociales	77 155 120	64 583 002	12 572 118
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	655 029	-	655 029
Charges de formation du personnel	995 307	951 732	43 575
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	645 913	631 211	14 702

### Note 39: Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont clôturé l'année 2024 à 32,9 MDT contre 32,4 MDT atteints en 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 0,5 MDT.

Elles se décomposent comme suit:

	2024	2023	Variations
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>32 926 469</b>	<b>32 369 660</b>	<b>556 809</b>
<b>Achats</b>	<b>3 929 680</b>	<b>4 260 322</b>	<b>-330 642</b>
Achats consommés : matières consommables et fournitures	3 887 211	4 244 332	-357 121
Achats de petits matériels et outillages	42 469	15 990	26 479
<b>Services extérieurs</b>	<b>24 802 733</b>	<b>17 784 573</b>	<b>7 018 160</b>
Entretiens, réparations et contrats de maintenance	7 676 575	6 795 547	881 028
Frais postaux et de télécommunication	4 109 375	4 198 663	-89 288
Primes d'assurances	2 969 462	2 784 619	184 843
Frais d'annonces, publications et relations publiques	321 683	270 288	51 395
Frais de transport et de dédouanement des billets de banque étrangers	2 660 000	2 967 206	-307 206
Autres charges	7 065 638	768 250	6 297 388
<b>Charges diverses ordinaires</b>	<b>4 171 860</b>	<b>10 301 831</b>	<b>-6 129 971</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés autres que sur rémunérations</b>	<b>22 196</b>	<b>22 934</b>	<b>-738</b>

(En dinars)

### Note 40 : Charges de fabrication des billets et monnaies :

Les charges de fabrication des billets et monnaies ont totalisé 9,3 MDT à la clôture de l'exercice 2024 contre 3,9 MDT au titre de l'exercice écoulé, soit une hausse de 5,4 MDT.

### Note 41 : Dotations aux provisions pour risques et charges

Eu égard à son exposition aux divers risques et en vertu du principe de prudence, la BCT a constitué, au titre de l'exercice 2024, des provisions supplémentaires pour risques et charges pour un montant global de 44,6 MDT contre 8,6 MDT un an auparavant, comme ci-dessous détaillé.

	2024	2023	Variations
<b>Dotations pour risques et charges</b>	<b>44 580 265</b>	<b>8 556 590</b>	<b>36 023 675</b>
Dotations aux provisions en couverture du risque opérationnel	37 570 034	-	37 570 034
Dotations aux provisions pour dossiers en litige	14 310	178 642	-164 332
Autres dotations	6 995 921	8 377 948	-1 382 027

(En dinars)

Il est à signaler que la BCT procède annuellement au calcul et à la constatation, si nécessaire, d'une dotation aux provisions en couverture du risque opérationnel destinée à couvrir le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au personnel et aux systèmes de la Banque, ou à des risques externes, et ce, en retenant comme indicateur un taux de 15 % du produit financier net moyen des trois derniers exercices.

***Note 42 : Evènements postérieurs à la date de clôture***

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des présents états financiers.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

**Monsieur le Président du Conseil d'administration  
de la Banque Centrale de Tunisie**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Centrale de Tunisie, qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 54 427 732 Mille Dinars, des capitaux propres positifs de 2 932 012 Mille Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 363 347 Mille Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Centrale de Tunisie au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et compte tenu des spécificités de l'activité de la Banque Centrale.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque Centrale de Tunisie conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

---

## **Responsabilités du Conseil d'administration et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et compte tenu des spécificités de l'activité de la Banque Centrale, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque Centrale de Tunisie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque Centrale de Tunisie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque Centrale de Tunisie.

### **Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque Centrale de Tunisie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque Centrale de Tunisie à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 26 Mars 2025

### Les commissaires aux comptes

Société FMBZ KPMG Tunisie

Mohamed Imed LOUKIL

  


FMBZ KPMG TUNISIE  
IMMEUBLE KPMG  
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
MF: 810863T/A/11000 - RC: 8146889002

Société Cabinet C.M.C

Hichem AMOURI

  


## **REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

## REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 78 de la loi n°2016-35 du 25 avril 2016 portant statuts de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, lors de sa réunion tenue le 26 mars 2025, la répartition du résultat de l'exercice 2024 comme suit (montants en dinars) :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1.363.346.550</b>
Réserve spéciale	196.000.000
Réserve pour constructions	60.000.000
Réserve pour fonds social	5.000.000
<b>Part revenant à l'Etat</b>	<b>1.102.346.550</b>

Le montant de 196 MDT, qui a été doté à la réserve spéciale afin de renforcer les fonds propres de la Banque, se décompose comme suit :

- 66 MDT dans le cadre de la constitution de réserve relative à la partie non libérée des participations de la Banque Centrale de Tunisie.
- 130 MDT dans le cadre du renforcement de la réserve de résilience.